



Comme plusieurs autres, Cabral Libii vient d'être désinscrit du fichier des étudiants en thèses à l'université de Yaoundé 2.

Le nom du néo député, figure à la 50e position dans une liste des étudiants remerciés, et signée par le recteur de l'Université de Yaoundé 2, le prof Adolph Minkoa Shé, qui se réfère à la loi n° **99/0081/MINESUP/DDES du 29 janvier 1999** portant organisation cycle Doctorat dans les universités d'État du Cameroun, et qui dispose en son **article 15 alinéa 2** que «**la durée de préparation du Doctorat est de 6 à 10 semestres à compter de la date de la première inscription, sauf dérogation accordée annuellement par le chef l'institution universitaire**».

Rappelons que Cabral Libbi, s'est inscrit en thèse au cours de l'année académique **2013 -2014** dans la faculté des sciences juridiques et politiques. Pris par ses activités politiques, le parlementaire, six ans après, n'a pas pu soutenir sa thèse de doctorat PHD et tombe ainsi sur la rigueur de la loi. Les travaux de ses recherches portaient sur **l'ONU et la sécurité alimentaire mondiale**.